

Objet	: Organisation du Contrôle général
répertoriée section (s)	: 10.1. : Structure et organisation
Source	: Cabinet du Contrôle général 01 42 92 20 31
date de mise en application	: immédiate
références des textes modifiés ou complétés	: néant
références des textes abrogés	: néant

**SOMMAIRE**

Texte principal

# Sommaire

<b>1. ORGANISATION INTERNE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. ACTIVITES AU SEIN DES SERVICES .....</b>	<b>3</b>
<b>2.1. Le Cabinet .....</b>	<b>3</b>
<b>2.2. L'Inspection générale .....</b>	<b>4</b>
2.2.1. L'audit du réseau .....	4
2.2.2. L'audit des services centraux .....	4
2.2.3. La délégation au contrôle sur place des établissements de crédit et des entreprises d'investissement .....	4
<b>2.3. La direction de la prévention des risques .....</b>	<b>4</b>
2.3.1. Le service de la maîtrise des risques et du contrôle permanent .....	4
2.3.2. Le service du responsable de la sécurité de l'information .....	5
2.3.3. Le service des recherches extérieures .....	5
<b>2.4. Le conseiller pour la sûreté .....</b>	<b>5</b>
<b>2.5. Le délégué à la protection des données .....</b>	<b>5</b>

## Exposé des motifs :

La présente circulaire a pour objet de décrire l'organisation du Contrôle général et l'activité des différentes directions et services attachés tenant compte des évolutions suivantes :

- A l'audit des services centraux, le Service du Contrôle pour les sites de Chamalières et de Vic le comte (SCCV) est supprimé. L'audit informatique, l'audit comptable et financier et l'audit général fusionnent au sein d'une unité nommée groupe d'audit. Un service en charge de la méthodologie, de la gestion des ressources internes et de la qualité est créé ;
- A la direction de la prévention des risques, le Pôle Risques Assistance à l'Analyse et à la Consolidation (PRAAC) prend la dénomination de service de la MAîtrise des Risques et du Contrôle permanent (MARC) ;
- Le rattachement au Contrôleur général du Délégué à la Protection des Données (DPD).

## 1. ORGANISATION INTERNE

Le Contrôle général comprend :

- **le Cabinet ;**
- **l'Inspection générale, qui regroupe :**
  - l'audit du réseau ;
  - l'audit des services centraux comprenant :
    - le groupe d'audit ;
    - le service MÉthodologie, gestion des Ressources Interne et Qualité (MERIQ).
  - la Délégation au Contrôle sur Place des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (DCP).
- **la Direction de la Prévention des Risques (DPR) qui regroupe :**
  - le service de la MAîtrise des Risques et du Contrôle permanent (MARC) ;
  - le service du Responsable de la Sécurité de l'Information (RSI) ;
  - le Service des Recherches Extérieures (SRE).
- **le conseiller pour la sûreté**
- **le délégué à la protection des données**

## 2. ACTIVITES AU SEIN DES SERVICES

Le Contrôleur général rapporte directement au Gouverneur et assure le secrétariat du Comité d'audit.

### 2.1. Le Cabinet

Le Cabinet, directement rattaché au Contrôleur général a compétence pour les questions transversales intéressant les domaines de la gestion des ressources humaines, de la formation et des relations sociales au sein du Contrôle général. Il est responsable de la gestion budgétaire et financière et du contrôle de gestion. Il est également en charge de la gestion des risques et du contrôle permanent pour l'ensemble du Contrôle général. Il assure enfin la gestion et la coordination de l'audit du réseau.

## **2.2. L'Inspection générale**

L'Inspection générale est responsable de l'audit interne (réseau et services centraux), qui constitue la troisième ligne de maîtrise de la Banque de France et de ses filiales, et assure pour le compte de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) le contrôle sur place des établissements financiers.

Des missions, études ou intérim divers peuvent lui être confiés par décision du Gouverneur (cf. article 324 du statut du personnel). L'inspection est également chargée de conduire les enquêtes spéciales (cf. article 233 du statut du personnel) pouvant déboucher sur une sanction.

### **2.2.1. L'audit du réseau**

L'Audit du réseau est organisé en secteurs géographiques. Chaque secteur est placé sous la responsabilité d'un inspecteur. Les inspecteurs chargés de secteur dirigent les missions de contrôle périodique qui y sont effectuées : vérifications administratives, audits à caractère thématique, enquêtes préalables à la confirmation des directeurs pour le compte de la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) et enquêtes diverses à la demande des services centraux. Enfin, les chargés de secteur procèdent au profit de la DGRH et de la Direction Générale des Services à l'Économie et du Réseau (DGSER) à une appréciation indépendante de certains cadres du réseau.

### **2.2.2. L'audit des services centraux**

Il est chargé de conduire dans les unités du siège et celles qui lui sont rattachées toute mission d'audit interne ainsi que tout type d'enquêtes à la demande du Gouvernement de la Banque, de la DGRH et des autres directions générales.

L'audit des services centraux réalise également dans le cadre du SEBC les missions relevant du programme de l'Internal Auditors Committee, approuvé par le Conseil des Gouverneurs.

### **2.2.3. La délégation au contrôle sur place des établissements de crédit et des entreprises d'investissement**

La délégation au contrôle sur place est rattachée hiérarchiquement au Contrôle général et fonctionnellement au secrétariat général de l'ACPR. Elle est chargée d'effectuer les missions de vérification sur place demandées par la Banque centrale européenne dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) et par l'ACPR auprès des personnes soumises à leur contrôle. Elle intervient aussi pour le compte de la Direction Générale de la Stabilité financière et des Opérations (DGSO) ainsi que de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

## **2.3. La direction de la prévention des risques**

Elle est l'entité faîtière de la deuxième ligne de maîtrise de la Banque de France et de ses filiales. La direction de la Prévention des risques est responsable du lien fonctionnel avec les Managers des Risques (MR), les Managers du Contrôle Permanent (MCP), les Responsables Sécurité Métiers (RSM) et les Services Régionaux de Contrôle et de Maîtrise des Risques (SRCMR). Elle anime la communauté des Gestionnaires Locaux de Sécurité (GLS).

### **2.3.1. Le service de la maîtrise des risques et du contrôle permanent**

Il définit la politique de maîtrise des risques opérationnels et de contrôle permanent de la Banque et la met en œuvre avec l'aide de ses correspondants au sein des directions générales et des régions, dont il anime la communauté. Il fixe les objectifs annuels transverses de la fonction et apprécie les dispositifs mis en place par les directions générales et régionales. Il formule un avis sur la nomination des acteurs

locaux et contribue à leur évaluation. Il consolide les informations en vue d'une analyse à destination du Gouvernement de la Banque et du Comité d'audit. Il assure une mission générale d'expertise et de veille en matière de maîtrise des risques opérationnels et de contrôle permanent. Enfin, dans le cadre de la continuité d'activité, il élabore la méthodologie d'analyse d'impacts sur les activités [Business Impact Analysis (BIA)] et coordonne les travaux d'analyse menés par les Responsables des Plans de Continuité d'Activité (RPCA) des métiers.

### **2.3.2. Le service du responsable de la sécurité de l'information**

Il définit la politique de sécurité de l'information, la met en œuvre avec l'aide de ses correspondants au sein des directions générales, dont il anime la communauté. Il fixe les objectifs annuels transverses de la fonction et apprécie les dispositifs mis en place par les directions générales. Il formule un avis sur la nomination des acteurs locaux et contribue à leur évaluation. Il consolide les informations en vue d'une analyse à destination du Gouvernement de la Banque et du Comité d'audit. Il assure une mission générale d'expertise et de veille en matière de politique de sécurité de l'information. Enfin, il anime la communauté des gestionnaires locaux de sécurité.

Il assure la maîtrise d'ouvrage des projets visant à apporter un service de sécurité aux utilisateurs ou aux applications (notamment outils de contrôle) ainsi que l'assistance aux équipes projets. Il assure la coordination de la mise en conformité de la Banque de France aux règles de sécurité de l'information.

### **2.3.3. Le service des recherches extérieures**

Il (i) effectue des recherches auprès des services de police/gendarmerie, des administrations, des ministères ou des établissements financiers, concernant les billets maculés, la monnaie fiduciaire contrefaite, les moyens de paiement, (ii) participe au traitement des dossiers d'atteinte à l'image de la Banque et (iii) recueille des informations susceptibles d'intéresser la Banque en matière de sécurité.

## **2.4. Le conseiller pour la sûreté**

Rattaché directement au Contrôleur général, il dirige opérationnellement le service des recherches extérieures. Il a par ailleurs pour missions de conseiller le Gouverneur et les services de la Banque sur les questions relatives à la sûreté des biens et des personnes, de tenir le rôle d'interface entre la Banque et les services de police au sens le plus large et de prendre en charge tout dossier particulier qui pourrait lui être confié dans sa sphère de compétences.

## **2.5. Le délégué à la protection des données**

Rattaché directement au Contrôleur général, il est chargé d'assurer, d'une manière indépendante, le respect des obligations prévues par le RGPD et par la loi n° 78-17 modifiée pour l'ensemble des traitements automatisés mis en œuvre par la Banque, ses filiales ainsi que par l'ACPR. Ces missions sont précisées par la décision réglementaire n°2018-14 du 19 juillet 2018.

Le Contrôleur général

Le Secrétaire général

D. Elbaum

G. Vaysset